

Adaptation du plan de relance des activités du SDIS aux nouvelles dispositions gouvernementales

ATTENTION : Toutes les mesures d'adaptation du SDIS au nouveau contexte sanitaire énumérées dans le présent document sont susceptibles d'évoluer en cas de changement de la situation épidémique sur le département du Doubs ou en cas de nouvelles consignes gouvernementales.

Type d'activité	Référence gouvernementale	Adaptation au SDIS
Activités sportives	<p>9 juin : sport indoor 50% de la jauge de l'ERP avec protocole adapté</p> <p>30 juin : sport indoor autorisé à 100% de l'effectif de l'ERP en maintenant des mesures sanitaires et distanciation sociales</p>	<p>9 juin : reprise du sport collectif en pleine air uniquement avec ou sans contact. Toutes les mesures de sécurité sanitaire sont maintenues en intérieur.</p> <p>30 juin : Pas de modification des règles sanitaires à cette date</p>
Accueil des personnes extérieures	<p>9 juin : réouverture des centres de formation en conditions normales</p>	<p>9 juin : reprise de l'accueil des stagiaires y compris 3^{ième}.</p> <p>Reprise des visites d'école à partir de 6 ans (port du masque obligatoire pour les enfants)</p> <p>Reprise de l'activité de formation associative</p>
Activité de la réserve citoyenne	<p>Pas de référence réglementaire</p>	<p>9 juin : reprise de toutes les activités de la réserve citoyenne</p>
Organisation des réunions	<p>9 juin : réouverture des espaces de réunion à 65% de l'effectif de l'ERP</p> <p>30 juin : réouverture des espaces de réunion à 100% avec maintien des gestes barrières</p>	<p>9 juin : reprise des réunions de l'effectif complet du centre avec maintien des gestes barrières et organisées dans le plus grand espace de la caserne (remise ventilée)</p>
Manœuvre générale	<p>Pas de référence réglementaire</p>	<p>9 juin : reprise des manœuvres générales de l'effectif complet du CIS</p>

		Maintien de l'interdiction des manœuvres inter-centres
Repas et moments de convivialité	<p>9 juin : ouverture des terrasses avec jauge de 100% et tablées de 6 personnes maximum</p> <p>30 juin : 100% de l'effectif de l'ERP avec maintien des mesures barrières</p>	<p>9 juin : autorisation pour les moments de convivialité en extérieur ou dans remise aérée avec maintien des mesures barrières</p> <p>30 juin : pas de modification à cette date</p>
Cérémonies	Pas de référence réglementaire	<p>30 juin : autorisation de participer aux cérémonies du 14 juillet (avec masques)</p> <p>Septembre : reprise des cérémonies protocolaires du SDIS dans le cadre normal</p>
Activité du réseau associatif	<p>9 juin : réouverture des espaces de réunion à 65% de l'effectif de l'ERP</p> <p>30 juin : réouverture des espaces de réunion à 100% avec maintien des gestes barrières</p>	<p>9 juin : reprise des réunions de l'effectif complet de l'association (AG) avec maintien des gestes barrières et organisées dans le plus grand espace de la caserne (remise ventilée)</p> <p>30 juin : pas de modification à cette date</p>
FOPS 404	Attente de l'analyse de la situation épidémique du Doubs par le SSSM	Passage au vert en fonction de l'analyse SSSM
Télétravail	<p>9 juin : assouplissement du télétravail (passage de 5 jours recommandés à 3j/semaine)</p> <p>30 juin : 2 jours de télétravail/semaine</p> <p>1 septembre : retour au régime de droit commun</p>	<p>9 juin : maintien du télétravail COVID (possibilité de retour en présentiel pour ceux qui le souhaitent)</p> <p>30 juin : organisation du service par les chefs de groupement pour assurer une continuité de service (2 jours de télétravail maxi par semaine)</p>

		1 septembre : fin du dispositif de télétravail COVID, retour en présentiel pour l'ensemble des agents du SDIS, télétravail organisé uniquement dans le cadre de la charte du SDIS 25.
Travail poste administratif		Maintien des règles sanitaires actuelles
Usage des lieux communs fermés et ouverts		Maintien des règles sanitaires actuelles
Déplacements		Maintien des règles sanitaires actuelles
Poste d'accueil, chambrées		Maintien des règles sanitaires actuelles
Equipes spécialisées		Maintien des règles sanitaires actuelles